



CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

PARC EOLIEN DE BOIS CHANTRET
Commune de Joiselle (51)

Février 2023

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET	2
1.1 LA SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DU BOIS CHANTRET (S.E.P.E DU BOIS CHANTRET), DEMANDEUR DES AUTORISATIONS ET FUTUR EXPLOITANT	2
1.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA S.E.P.E DU BOIS CHANTRET	3
2. DEMONSTRATION DES CAPACITES FINANCIERES	3
2.1 ALTERRIC SARL, DEVELOPPEUR ET MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET	3
2.2 ALTERRIC INTERNATIONALE BETEILIGUNGS (AIB), FILIALE 100% ALTERRIC GMBH	4
2.3 ALTERRIC GMBH	4
3. DEMONSTRATION DES CAPACITES TECHNIQUES	7
3.1 PRESENTATION DES EQUIPES	7
3.2 DEVELOPPEMENT ET AUTORISATION DU PARC EOLIEN	8
3.3 FINANCEMENT DU PARC EOLIEN	8
3.4 PREPARATION DU CHANTIER ET PHASE DE CONSTRUCTION	9
3.5 EXPLOITATION DU PARC EOLIEN	10
4. MONTAGE FINANCIER DU PARC EOLIEN	11
4.1 TYPE DE FINANCEMENT	11
4.2 REMUNERATION DE L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LE PARC EOLIEN DU BOIS CHANTRET	12
4.3 MONTAGE FINANCIER DU PARC EOLIEN DU BOIS CHANTRET	13
ANNEXE 1	15

1. Présentation du porteur de projet

Le parc éolien du Bois Chantret fédère la participation de plusieurs sociétés du groupe Alterric assurant les différentes étapes de la vie du projet : développement, financement, construction, exploitation et démantèlement. Le schéma suivant permet d'illustrer les relations entre les différentes entités.

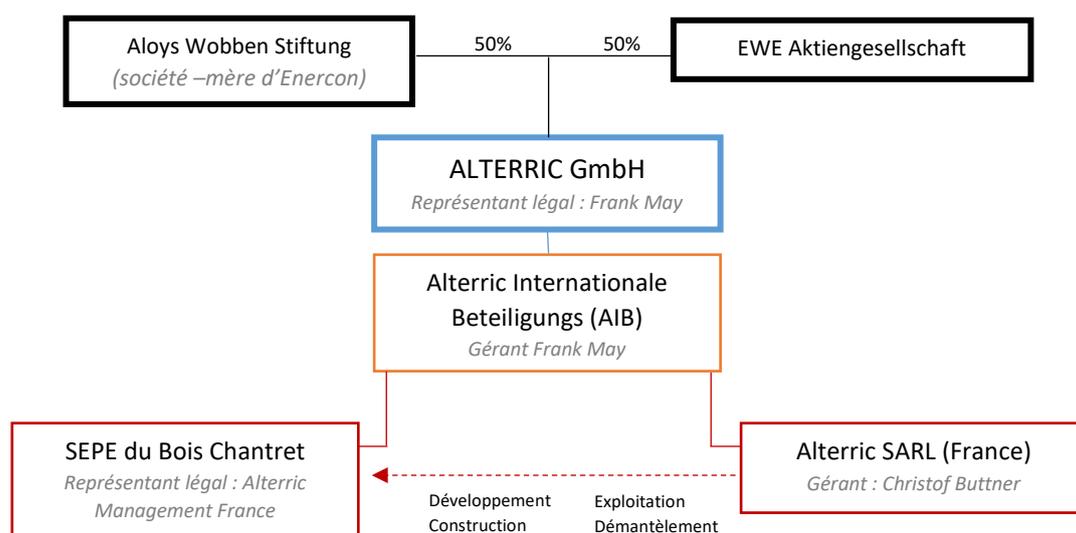


Figure 1 : Organisation d'Alterric autour du parc éolien du Bois Chantret

1.1 La Société d'Exploitation du parc éolien du Bois Chantret (S.E.P.E du Bois Chantret), demandeur des autorisations et futur exploitant

La S.E.P.E du Bois Chantret est une Société par actions simplifiée, constituée spécifiquement pour ce projet. Elle est détenue à 100% par Alterric Internationale Beteiligungs (AIB), son unique actionnaire. La société AIB est elle-même détenue à 100% par la société-mère ALTERRIC GmbH.

La S.E.P.E du Bois Chantret est la bénéficiaire des autorisations administratives, sera le maître d'ouvrage de la construction et futur exploitant du parc éolien du Bois Chantret. Cette société n'a pas d'activité en dehors du projet. Dès lors, ce sont les différentes entités ou prestataires d'Alterric, présentées ci-après, qui vont assurer pour son compte, l'ensemble des opérations de développement, de financement, d'assurances, de construction et de maintenance.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DU BOIS CHANTRET	
Statut juridique	Société par actions simplifiée
Capital	5 000 €
Code APE	3511Z (production d'électricité)
N° SIRET	888 827 177 00021
Adresse du siège social	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
Téléphone	+33 (0)7 87 18 18 36
Nom et qualité du signataire de la demande	Fabrice Gourat ; Président d'Alterric Management France

L'extrait K-bis de la société est disponible en ANNEXE 1

1.2 Capacités techniques et financières de la S.E.P.E du Bois Chantret

La S.E.P.E du Bois Chantret ne possède pas de capacités techniques et financières propres, étant une société de projet dédiée, spécialement créée pour ce projet. Elle bénéficie des capacités techniques et financières du groupe ALTERRIC afin de mener à bien la maîtrise d'ouvrage du parc éolien du Bois Chantret.

Comme illustré dans le schéma ci-dessus :

- les équipes d'ALTERRIC SARL apporteront leurs capacités techniques afin d'assurer le développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien du Bois Chantret ;
- le groupe ALTERRIC apportera ses capacités financières à la S.E.P.E du Bois Chantret.

2. Démonstration des Capacités financières

2.1 Alterric SARL, développeur et maître d'ouvrage du projet

Alterric SARL est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000 € et au chiffre d'affaire de 734 403 euros en 2021, dont l'actionnaire unique est AIB, filiale à 100% d'Alterric GmbH. Le K-Bis de la société Alterric SARL est disponible en ANNEXE 1.

ALTERRIC SARL	
Statut juridique	Société à responsabilité limitée
Capital	25 000 €
Code APE	71.12B
N° SIRET	538 918 509 00034
Effectif	22
Adresse du siège social	134 rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
Téléphone	+33 (0)7 87 18 18 36
Nom et coordonnées de la personne à contacter	Théo Bourgois-Colin Mobile : +33 (0)7 72 39 83 08 Theo.bourgois-colin@alterric.com

2.2 Alterric Internationale Beteiligungs (AIB), filiale 100% Alterric GmbH

AIB est une société allemande à responsabilité limitée au capital social de 30 000 €, dont l'actionnaire unique est **Alterric GmbH**. Cette filiale a été créée pour le développement, l'investissement, la réalisation et l'exploitation des nouveaux moyens de production d'électricité renouvelable à l'international (notamment en France). Les capitaux propres de la société étaient de 102 millions d'euros en 2021. AIB présentait au 31/12/2021 des fonds propres consolidés d'un montant de 101 899 592 €.

ALTERRIC INTERNATIONALE BETEILIGUNGS (AIB)	
Statut juridique	Société à responsabilité limitée (forme juridique allemande)
Capital	30 000 €
Effectif	Aucun salarié
Adresse du siège social	Holzweg 87, 26605 Aurich
Téléphone	-

2.3 Alterric GmbH

Il y a 30 ans, les pionniers de l'énergie éolienne ENERCON et EWE ont uni leurs forces pour mettre en œuvre des projets phares tels que le parc éolien de Pilsum en 1989 (l'un des plus grands projets de transition énergétique au monde de l'époque). Au cours des décennies suivantes, la Fondation Aloys Wobben (société mère d'ENERCON) et EWE ont pu créer des entreprises prospères pour la planification et l'exploitation de projets d'énergie éolienne terrestre.

2.3.1 Le groupement de sociétés EWE

Le groupement EWE est composé des entités EWE-Verband et EWE AG.

EWE-Verband :

L'Ems-Weser-Elbe Versorgungs- und Entsorgungsverband (EWE-Verband) est une alliance formée de 21 municipalités de la région Ems/Weser/Elbe. Son rôle principal est de garantir l'approvisionnement en énergie dans la région de l'alliance. EWE-Verband est l'actionnaire majoritaire indirect d'EWE AG par l'intermédiaire de ses sociétés d'investissement. L'alliance a été créée en 2006. En tant qu'alliance, EWE-Verband est une entreprise publique au sens des articles 7 et suivants de la loi de Basse-Saxe sur la coopération municipale (NKomZG).

EWE AG :

EWE est un prestataire de services innovant actif dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des technologies de l'information. Avec plus de 8 500 employés et un chiffre d'affaires d'environ 6,2 milliards d'euros en 2021, EWE est l'une des plus grandes entreprises de services publics en Allemagne. L'entreprise, basée à Oldenburg, en Basse-Saxe, est principalement détenue par le gouvernement local. Elle fournit de l'électricité à environ 1,4 million de clients dans le nord-ouest de l'Allemagne, le Brandebourg, l'île de Rügen et certaines parties de la Pologne, et fournit du gaz naturel à près de 0,8 million de clients. Elle propose également des services de télécommunications à environ 0,7 million de clients. Pour ce faire, les différentes sociétés du groupe EWE exploitent plus de 190 000 kilomètres de réseau électrique, de réseau de gaz naturel et de réseaux de télécommunications.

2.3.2 ENERCON (détenu par la fondation Aloys Wobben non coté en bourse)

ENERCON a été fondé en 1984 et compte aujourd'hui plus de 20 000 personnes dans le monde. Depuis plus de 30 ans, son cœur de métier est la construction d'éolienne de grand gabarit. ENERCON compte parmi les leaders du secteur éolien en matière d'avance technologique. Forte d'une vaste expérience dans la fabrication d'éoliennes en série, ENERCON peut se prévaloir d'avoir construit et commercialisé jusqu'à ce jour plus de 31 400 éoliennes dans le monde entier, constituant au total une puissance supérieure à 57 GW (chiffres janvier 2022).

Sur le marché de l'éolien terrestre, ENERCON couvre la fabrication d'éoliennes, la R&D, la commercialisation, les chantiers de construction, les services à l'exploitation et la maintenance, et le développement de nouveau projet éolien. C'est la branche d'ENERCON assurant le développement de nouveau projet éolien, leur construction et leur exploitation, qui a été fusionné avec EWE.

2.3.3 La société Alterric GmbH

En mars 2021, les deux sociétés historiques du renouvelable ont regroupé leurs divisions dans une société commune afin d'unir leurs forces dans le but de faire face à la montée des enjeux climatiques : **Alterric GmbH**, dont le siège est à Aurich dans le nord de l'Allemagne et dont le capital social actuel est de 200 millions d'euros et un total des actifs de 1,8 Milliards d'euros.

La société ALTERRIC

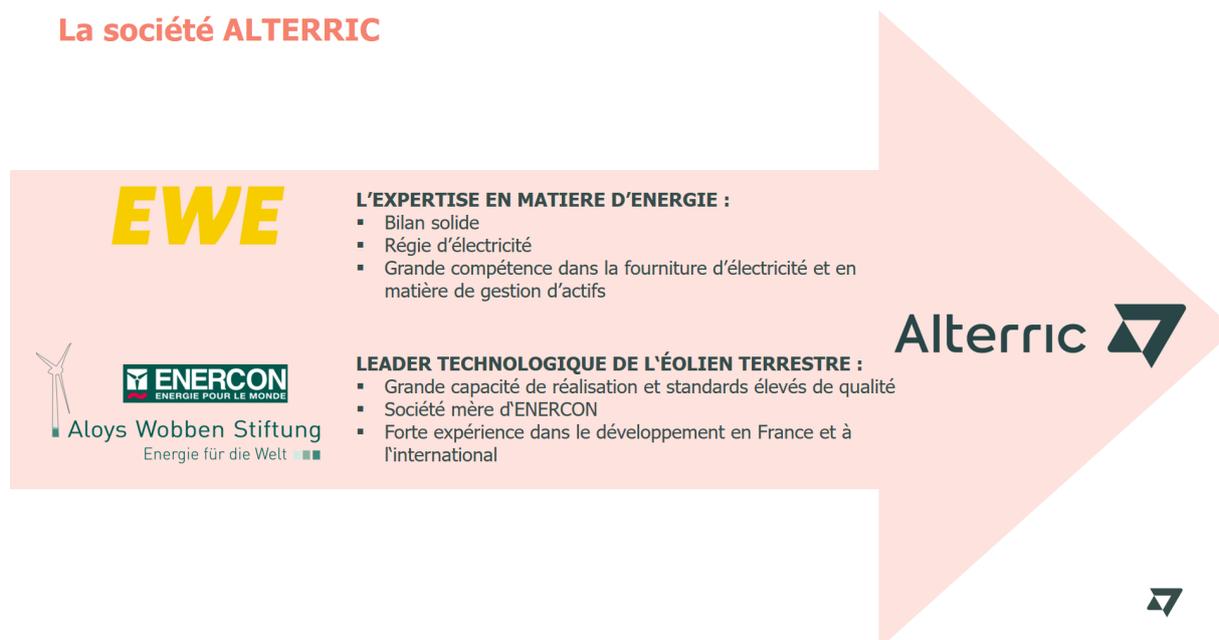


Figure 2 : L'histoire d'ALTERRIC

Avec un **portefeuille actuel de 2 300 mégawatts**, Alterric GmbH est l'un des plus grands producteurs d'énergie verte d'Europe centrale. La priorité de l'entreprise est simple : faire de l'énergie éolienne un élément clé du développement durable et de la protection du climat dans toute l'Europe. Fort de ce socle solide et d'une véritable expertise en matière de transition énergétique, le souhait de la société est de poursuivre cet objectif : **9 400 mégawatts supplémentaires attendent ainsi d'être déployés** par une équipe d'experts engagés. La société compte ainsi **plus de 250 salariés** à travers le monde dont près d'une cinquantaine en France.

La société Alterric GmbH, avec **plus de 30 ans d'expériences dans l'éolien**, développe des projets à l'aide de sa force d'expertise tant au niveau régional qu'à l'internationale. Outre **7 sites en Allemagne**, la société possède également des bureaux en **France, en Suède et en Grèce**.

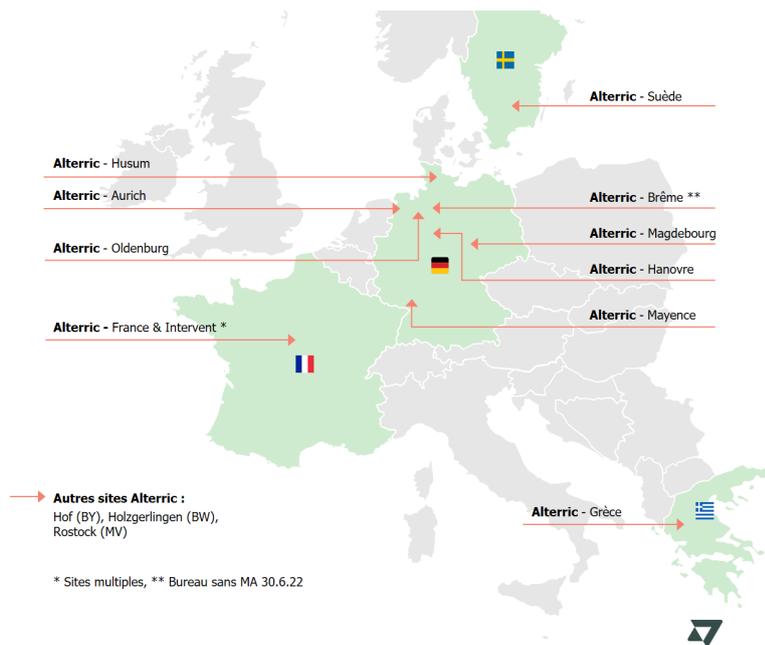


Figure 3 : Les différents sites d'Alterric à travers l'Europe

C'est ainsi que d'ici 2030, Alterric a pour objectif d'ajouter plus de **200 mégawatts d'énergie renouvelable chaque année** à la production et **d'investir au total 3,6 milliards d'euros** dans notre avenir climatique. L'entreprise devrait ainsi atteindre une capacité de production d'énergie renouvelable d'environ 4,9 gigawatts en moins de 10 ans. De cette manière, Alterric fera partie des plus gros exploitants gérants des parcs éoliens notamment en France.

3. Démonstration des capacités techniques

Alterric SARL met d'ores et déjà à disposition ses équipes (développement et construction) ainsi que ses capacités techniques au profit de la S.E.P.E du Bois Chantret.

3.1 Présentation des équipes

Alterric SARL a été fondée en 2021 sur la base de la société ENERCON IPP France SARL, elle-même fondée en 2012. Le siège social d'Alterric SARL se situe à Margny-lès-Compiègne (60).

Les différentes activités d'Alterric SARL recouvrent l'ensemble des étapes de développement d'un projet éolien, de la recherche de sites propices jusqu'à l'exploitation des parcs éoliens, en passant par la concertation locale, la réalisation des demandes administratives, les études techniques et environnementales et le suivi de la construction du parc éolien. Alterric SARL est prestataire de la S.E.P.E du Bois Chantret pour le développement, le financement, le suivi de la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien du Bois Chantret.

Une équipe pluridisciplinaire et spécialisée travaille au bon développement de chaque projet. Elle est composée notamment de chefs de projet, de chargés d'études, de chargés de construction, de chargés d'exploitation, de cartographes et de juristes.

Chacun présente des compétences confirmées par plusieurs années d'expérience dans leur métier.

Alterric SARL compte aujourd'hui une vingtaine de salariés pour la France, rayonnant dans différentes régions dont les bureaux se situent à : Margny-lès-Compiègne, Paris et Rennes.

3.2 Développement et autorisation du parc éolien

Lors de la phase de développement des projets éoliens, l'équipe d'Alterric SARL assure :

- La recherche de terrains propices à l'installation de parcs éoliens en axant principalement son action sur la concertation locale avec les élus, les propriétaires terriens et les habitants ;
- La définition d'un projet éolien de territoire dans le respect des réglementations et enjeux environnementaux et techniques locaux ;
- La préparation des dossiers administratifs d'autorisation par le biais de nombreuses études environnementales et techniques. Alterric SARL s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études à la réputation d'excellence établie et sur son expertise basée sur l'expérience de développement de nombreux parcs éoliens ;
- Pour la S.E.P.E du Bois Chantret, le dépôt de demande d'autorisation administrative ainsi que son suivi jusqu'à l'obtention des autorisations.

Une fois les autorisations administratives obtenues, l'équipe « financement » et « construction » d'Alterric SARL prend le relai pour la préparation et le suivi de la réalisation du chantier de construction.

3.3 Financement du parc éolien

Avec l'appui des supports juridiques et administratifs, le service « Financement » d'Alterric SARL prendra en charge les étapes clés de choix final et contractualisation du modèle d'éolienne pour le parc éolien du Bois Chantret, ainsi que la mise en place du plan de financement avec les banques partenaires et la maison-mère.

Le modèle d'éolienne précis n'est pas connu au stade de la demande d'autorisation d'exploiter. Un gabarit maximal est présenté. Sur la base de ce gabarit autorisé, Alterric SARL consultera, comparera et contractualisera un modèle d'éolienne avec les différents turbinières présents sur le marché français. Cette contractualisation se fera dans le respect des budgets établis et dans la perspective d'une optimisation technique et financière.

Les prérequis pour le choix et la contractualisation de la fourniture d'éolienne, passe par :

- Une expérience reconnue dans la fourniture d'éolienne,
- Une excellente qualité technologique des éoliennes,
- Un bilan financier solide du turbinière,
- Des contrats de maintenance solides et sur le long terme.

Les contrats avec les turbinières peuvent être multiples et couvrir plus ou moins d'étapes de la construction, mise en service et maintenance du parc éolien. Des contrats complets « clé en main » sont proposés comprenant l'ensemble des étapes pris en charge par le turbinière. D'autres

contractualisations ne comprennent que la fourniture des éoliennes et leur mise en service, les étapes de construction et de maintenance devant être pris en charge par le maître d'ouvrage.

Alterric SARL, vu son origine (anciennement Enercon Independent Power Producer - EIPP), détient une expérience historique et unique avec le turbinier ENERCON. L'ensemble des parcs éoliens de son portefeuille sont construits avec des éoliennes ENERCON sous contrats « clé en main ». Alterric SARL a aujourd'hui une forte expérience sur le marché de l'éolien avec la construction de 25 parcs éoliens en France, soit 170 éoliennes construites pour une puissance cumulée de 390 MW. Alterric SARL a aujourd'hui la possibilité de travailler avec d'autres turbiniers, mais restera très exigeant sur la qualité.

En parallèle de la contractualisation de la fourniture des éoliennes, Alterric SARL élabore le plan de financement du parc éolien avec les banques et la maison-mère.

3.4 Préparation du chantier et phase de construction

Le département « Construction » d'Alterric SARL prend en charge le management de la construction et de la mise en service une fois le plan de financement et la contractualisation des éoliennes établis.

Ce département consulte et prépare les marchés de fourniture d'équipement et de travaux. L'équipe coordonne et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux et assure également la bonne tenue des plannings, des budgets et le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service.

Si la contractualisation avec le turbinier n'est pas un « clé en main », ce service assure également la contractualisation avec les différents prestataires et sous-traitants pour le terrassement, le génie civil, le génie électrique et les grues. Les prestataires expérimentés respecteront les spécifications techniques du turbinier et seront choisis pour leur expérience reconnue dans l'éolien, leur solidité financière et leur qualité.

Pour exemple et à l'occasion de la construction de parcs éoliens en France, Alterric SARL via ENERCON a conclu des marchés avec :

- Terrassement : COLAS, STPA, EIFFAGE,
- Génie civil : GECITEC, MENARD, KELLER, EUROVIA,
- Réseau électrique : O.T.ENGINEERING, BOUYGUES,
- Contrôle : VERITAS, DEWI.

La mise en service du parc éolien est généralement prise en charge par le turbinier. A la fin de la phase de construction, Alterric SARL s'assurera de la remise en état des terrains et voies d'accès locales si nécessaire.

De la même manière que pour le chantier de construction, Alterric SARL assure les chantiers de démantèlement et remise en état des sites après exploitation des parcs éoliens. Le développement du parc national français étant encore récent, Alterric SARL n'a pas encore réalisé d'opération de démantèlement de parc éolien en France, mais pourra s'appuyer sur l'expérience confirmée de sa maison-mère, Alterric GmbH, qui assure ces opérations pour ses parcs éoliens en Allemagne.

3.5 Exploitation du parc éolien

Une fois le parc éolien mis en service, le département « Exploitation » d'Alterric SARL devient l'interlocuteur unique et le gestionnaire de l'exploitation du parc éolien du Bois Chantret. Il est le prestataire de la S.E.P.E du Bois Chantret et assure les missions d'exploitant de la structure.

Historiquement, Alterric SARL (anciennement Enercon Independant Power Producer - EIPP) exploite pour son propre compte l'ensemble des parcs éoliens de son portefeuille. A ce titre, Alterric SARL dispose d'une solide expérience avec l'exploitation d'une vingtaine de parcs éoliens en France. Alterric SARL s'appuie aussi sur l'expérience et les moyens techniques de sa maison-mère, Alterric GmbH, qui exploite aujourd'hui de nombreux parcs éoliens en Allemagne, représentant une puissance installée de 2 300 MW.

En tant que prestataire d'exploitation, Alterric SARL sera l'interlocuteur unique de l'entreprise qui prendra en charge la maintenance du parc éolien du Bois Chantret. Alterric SARL, sera aussi le gestionnaire administratif, contractuel, financier et technique pour la S.E.P.E du Bois Chantret. Il assurera notamment le suivi réglementaire ICPE et sera l'interlocuteur du service des Installations classées pour la protection de l'environnement de la DREAL.

3.5.1 La maintenance du parc éolien

Un contrat de maintenance générale des éoliennes est toujours passé avec le turbinier choisi pour le parc éolien, et couvre les besoins de maintenance pour la durée de vie du parc. Dans ce cadre, Alterric SARL assurera le suivi du bon déroulement de la maintenance du parc éolien du Bois Chantret.

Le maintenancier est l'interlocuteur de l'exploitant pour toutes les questions techniques. Il coordonne l'entretien préventif et curatif des machines, et surtout, garantit une disponibilité maximum des éoliennes et un suivi personnalisé. Il se charge de la maintenance et la gestion des éventuels problèmes techniques des éoliennes et des autres infrastructures du parc éolien, ainsi que de coordonner les interventions des équipes. Les techniciens peuvent intervenir sur site 7/7j et suivent le fonctionnement du parc éolien 24/24h grâce au système de suivi informatique à distance SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition).

Les techniciens de maintenance sont spécialisés en mécanique, électricité et ont les habilitations nécessaires pour travailler en hauteur. Ils sont formés très régulièrement sur les évolutions technologiques et les évolutions de procédures suite aux retours d'expérience. Les règles et exigences Hygiène Sécurité Environnement (HSE) sont scrupuleusement respectées.

Enfin, le maintenancier détient un réseau développé de centres de maintenance pour assurer une forte réactivité d'intervention et une réserve de pièces de rechange disponible.

3.5.2 Les suivis réglementaires et ICPE

Alterric SARL sera en relation étroite avec le service ICPE de la DREAL pour le contrôle réglementaire du parc éolien du Bois Chantret. Il s'assurera de la mise en sécurité permanente de l'installation et de sa conformité. Il s'assurera et coordonnera la mise en place de l'ensemble des prescriptions contenues dans l'arrêté d'autorisation environnementale du parc éolien. Notamment, il organisera avec des bureaux d'études externes spécialisés, les suivis environnementaux et acoustiques. Il mettra aussi en place les mesures compensatoires et d'accompagnement prescrits dans l'arrêté d'autorisation.

3.5.3 Le suivi de la production électrique

Alterric SARL s'assure du suivi de la production électrique du parc éolien. Grâce au système de suivi à distance SCADA, il est possible de suivre la production en temps réel.

3.5.4 Le suivi de la sécurité du parc éolien

Alterric SARL est aussi responsable de la gestion des incidents potentiels et de la mise en sécurité de l'installation. Le service « Exploitation » d'Alterric SARL est alors disponible 7j/7 et 24h/24. Le système de suivi à distance (SCADA) permet un accès permanent à l'état de fonctionnement du parc éolien, de l'électricité produite jusqu'aux incidents. Le système alerte en temps réel l'exploitant (par SMS/mail) lorsqu'un problème est détecté dans une éolienne. L'exploitant peut alors prévenir les secours (si nécessaire) et les techniciens de maintenance pour les réparations éventuelles. De la même manière, le système permet à l'exploitant, la mise en sécurité à distance, par l'arrêt des éoliennes par exemple.

4. Montage financier du parc éolien

4.1 Type de financement

Le mode de financement des parcs éoliens est une des principales caractéristiques de la profession.

Le parc éolien du Bois Chantret fait l'objet d'un financement de type « financement sans recours ». Ce type de financement est basé sur la seule rentabilité du parc éolien. Il est composé d'un apport de fonds provenant de l'investisseur et d'organismes prêteur.

La banque prêteuse accordera le prêt uniquement si elle considère que les flux de trésoreries futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt. Ce type de financement requiert de la banque prêteuse une série d'audits financiers poussés qui procède à une analyse approfondie de tous les paramètres techniques, financiers, contractuels et juridiques inhérents au parc. Ces audits permettent à la banque prêteuse de s'assurer que le parc éolien pourra être construit et exploité, et qu'il produira suffisamment de recettes pour rembourser l'emprunt bancaire et les charges d'exploitation.

Ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activités extérieures au projet. La S.E.P.E du Bois Chantret a donc été créée spécifiquement pour le parc éolien du Bois Chantret. La S.E.P.E du Bois Chantret ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de sa société mère. Pour cela, la démonstration des capacités financières du groupe Alterric a été présentée dans les parties précédentes.

Le calendrier de l'investissement et des charges financières constitue une autre spécificité de la profession. En effet, la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitations sont très faibles par rapport à l'investissement initial et très prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. Le financement de l'opération est conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet. La S.E.P.E du Bois Chantret ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

Lors d'un financement de parc éolien, il est d'usage que le financement externe représente approximativement 80% du budget d'investissement (notamment coût de développement, de construction et de financement) dès lors que la banque prêteuse estime que le projet porte un risque très faible de faillite. Les banques prêteuses exigent généralement un apport de fonds propres du

porteur de projet de l'ordre de 20%. Dans le cas d'une centrale éolienne, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. Le chiffre d'affaires de la société est donc connu dès la phase de conception du projet avec un niveau d'incertitude extrêmement faible.

Si à terme un financement bancaire n'est pas conclu au moment de la construction du parc éolien du Bois Chantret, la société ALTERRIC GmbH société-mère de la S.E.P.E du Bois Chantret s'engage à procurer à celle-ci les capitaux nécessaires à la construction, la mise en service industrielle, l'exploitation et la cessation du parc éolien.

4.2 Rémunération de l'électricité produite par le parc éolien du Bois Chantret

Le décret du 28 avril 2017 fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les parcs éoliens. Deux mécanismes d'attribution différents sont en place en fonction des caractéristiques des parcs éoliens.

Complément de rémunération en quichet ouvert

Pour prétendre à ce mécanisme de rémunération, il faut que les parcs éoliens soient composés de 6 éoliennes maximum, avec des puissances unitaires strictement inférieures à 3 MW.

Le principe du mécanisme de complément de rémunération consiste en la rémunération de l'électricité en deux parties :

- Une part par la commercialisation de l'énergie produite par le parc éolien directement sur les marchés de l'énergie européens,
- Une seconde partie par une prime qui vient compenser l'écart entre les revenus tirés de cette vente directe et un niveau de rémunération de référence fixé par la puissance publique dans le cadre d'un arrêté tarifaire. Ce tarif de référence est fixé entre 74 et 72 €/MWh. La prime à l'électricité peut être qualifiée de prime variable, dans la mesure où son montant s'ajuste pour compenser la différence entre la rémunération de référence (tarif de référence) et un revenu de marché. Elle garantit ainsi une rémunération raisonnable aux producteurs sur le long terme tout en les exposant aux signaux des prix de marché de court terme.

Complément de rémunération en appel d'offre

Sont concernés par ce mécanisme de rémunération, les parcs éoliens composés de 7 éoliennes minimum (et plus), avec des puissances unitaires strictement supérieures à 3 MW.

Pour ce mécanisme, le producteur propose un tarif de référence du complément de rémunération qu'il met en concurrence lors de cessions définies d'appel d'offre organisées par les pouvoirs publics. Ceux-ci sélectionnent in fine les producteurs lauréats ayant proposé les tarifs les plus intéressants et équilibrés.

Dans les deux cas, les contrats de rachat de l'électricité produite s'étalent sur 20 ans avec le gestionnaire de réseau national EDF (pour la prime de complément de rémunération).

Le parc éolien du Bois Chantret relève aujourd'hui du mécanisme de complément de rémunération en appel d'offre fixé en 2017.

4.3 Montage financier du parc éolien du Bois Chantret

L'investissement nécessaire à l'installation des 6 éoliennes du parc éolien du Bois Chantret, sur la commune de Joiselle est de 29 841 000 Euros. S'il n'est pas possible à ce stade de déterminer la part de financement ou de refinancement portée par un prêteur tiers, il est prévisible que 20 % ou plus de ce montant pourront être financés en fonds propres et le restant par des prêts bancaires.

Le site du parc éolien du Bois Chantret sur la commune de Joiselle bénéficie d'un gisement éolien supérieur à 6,2 m/s à 110 m en moyenne, d'après une étude de vent réalisée en interne.

Le Plan d'Affaire Prévisionnel présenté à la page suivante et établi sur une période de 20 ans, utilise les paramètres suivants :

- Investissements moyens de 1 184 167 euros/MW (soit 29 841 000 Euros en moyenne pour l'ensemble du parc) et coûts d'exploitation chiffrés à 39 500 euros/MW en moyenne, chiffres correspondants aux investissements prévus par la S.E.P.E du Bois Chantret et aux évaluations des charges d'exploitation par France Energie Eolienne ;
- Durée du prêt de 20 ans avec un taux incluant toute assurance de 2,5 % ;
- Inflation prise en compte de 1.8% (valeur historique en France), et charges d'exploitations en augmentation de 2.3% / an ;
- Un tarif de rémunération en appel d'offre estimé de 58 Euros.

Le plan d'affaires prévisionnel de l'opération (présenté ci-dessous), indique, sur la durée du contrat d'achat d'électricité, les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie du projet avant et après impôts, notamment les charges et produits d'exploitation mettant en évidence les dépenses de maintenance et les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement.

Le plan d'affaires prévisionnel démontre ainsi que l'activité du parc éolien du Bois Chantret dégage suffisamment de bénéfices pour assurer ses obligations réglementaires (entretien et maintenance, mesures complémentaires légales, redevances et taxes, démantèlement etc...), et de faire face à ses engagements contractuels (loyers, remboursement des bailleurs de fonds).

Caractéristiques

Unité	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P90 [1]	Montant immobilisé	Montant immobilisé en EUR
Paic	6	25,20	1 998	29 841 000	

Tarif appel d'offre (€/MWh) [2]	58,00
Coefficient L [3]	1,80%
Taux	2,50%
Durée prêt	20,00
% de fonds propres	20%

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Chiffre d'affaires	2 920 777	2 972 842	3 026 353	3 080 827	3 136 282	3 192 735	3 250 204	3 308 708	3 368 265	3 428 891	3 490 614	3 553 415	3 617 407	3 682 520	3 748 806	3 816 281	3 884 977	3 954 907	4 026 095	4 098 565
Charges d'exploitation [5]	-995 400	-1 018 294	-1 041 715	-1 065 674	-1 090 185	-1 115 259	-1 140 910	-1 167 151	-1 193 986	-1 221 457	-1 249 551	-1 278 291	-1 307 691	-1 337 768	-1 368 537	-1 400 013	-1 432 214	-1 465 154	-1 498 853	-1 533 327
Montant des impôts et taxes hors IS	-255 381	-255 919	-256 475	-257 051	-257 647	-258 264	-258 902	-259 563	-260 247	-260 955	-261 688	-262 446	-263 231	-264 044	-264 885	-265 755	-266 657	-267 590	-268 556	-269 556
Excédent brut d'exploitation	1 669 896	1 698 629	1 728 163	1 758 102	1 788 450	1 819 212	1 850 392	1 881 994	1 914 022	1 946 481	1 979 375	2 012 708	2 046 485	2 080 708	2 115 384	2 150 515	2 186 107	2 222 162	2 258 686	2 295 682
Dotations aux amortissements	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050	-1 492 050
Provision pour démantèlement	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800	-30 800
Résultat d'exploitation	146 846	175 779	205 313	235 352	265 600	296 362	327 542	359 144	391 172	423 631	456 525	489 858	523 635	557 858	592 534	628 465	664 057	700 112	736 636	803 632
Résultat financier	-585 341	-562 098	-538 270	-513 842	-488 800	-463 128	-436 810	-409 830	-382 171	-353 817	-324 749	-294 950	-264 401	-233 084	-200 979	-168 066	-134 326	-99 736	-64 277	-27 925
Résultat courant avant IS	-438 896	-386 319	-332 957	-278 590	-223 200	-166 766	-109 268	-50 686	9 001	69 815	131 776	194 909	259 233	324 774	391 555	460 399	529 731	600 376	670 259	745 707
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-124 520	-176 505	-196 661	-217 198
Résultat net après impôt	-438 696	-386 319	-332 957	-278 590	-223 200	-166 766	-109 268	-50 686	9 001	69 815	131 776	194 909	259 233	324 774	391 555	460 399	529 731	600 376	670 259	745 707
Somme des résultats nets	-438 696	-825 015	-1 157 972	-1 436 562	-1 659 762	-1 826 527	-1 935 795	-1 986 481	-1 977 860	-1 907 665	-1 775 888	-1 580 980	-1 321 746	-996 972	-605 417	-115 018	320 193	774 061	1 279 763	1 838 271
Capacité d'autofinancement	1 084 154	1 136 531	1 189 893	1 244 260	1 299 650	1 356 084	1 413 582	1 472 164	1 531 851	1 592 665	1 654 626	1 717 759	1 782 083	1 847 624	1 914 405	1 982 449	1 927 261	1 945 921	1 987 749	2 050 559
Flux de remboursement de dette	-933 083	-956 555	-980 619	-1 005 288	-1 030 577	-1 056 502	-1 083 080	-1 110 326	-1 138 258	-1 166 892	-1 196 247	-1 226 340	-1 257 190	-1 288 816	-1 321 238	-1 354 475	-1 388 549	-1 423 479	-1 459 289	-1 495 959
Flux de trésorerie disponible	151 072	179 975	209 274	238 972	269 074	299 582	330 502	361 838	393 594	425 773	458 380	491 419	524 894	558 808	593 167	627 974	538 713	522 441	538 460	554 560

[1] La production en probabilité P90 correspond à la production qui sera dépassée avec une probabilité de 90%.

[2] Tarif considéré en cas de participation à un appel d'offre

[3] Inflation annuelle historique de 1,8% en France

[4] Plan d'affaire établi sur 20 ans (à partir de janvier 2020)

[5] Charges d'exploitation évaluées à 39 500 €/MW suivant les statistiques de France Éolienne. Plus une augmentation des frais à un taux de 2,3% / an (supérieure à l'inflation).

Un rabais pourra être proposé sur les conditions de maintenance technique des éoliennes.

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

ANNEXE 1

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne
2, Rue du Dahomey,
60200 Compiègne

N° de gestion 2020B01041



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 22 novembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	888 827 177 R.C.S. Compiègne
<i>Date d'immatriculation</i>	10/09/2020
<i>Dénomination au raison sociale</i>	SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DU BOIS CHANTRET
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activités principales</i>	L'étude, le financement, le développement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité éolienne.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 10/09/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	Alterric Management France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	881 591 093 RCS Compiègne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'étude, le financement, le développement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité éolienne.
<i>Date de commencement d'activité</i>	12/03/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



N° de gestion 2012B00008

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 12 février 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	538 918 509 R.C.S. Compiègne
<i>Date d'immatriculation</i>	03/01/2012
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Alterric SARL
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	25 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activités principales</i>	La gestion de fermes éoliennes, principalement mais non exclusivement en France, la recherche, l'étude et le développement de projets dans le domaine de l'énergie éolienne.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 03/01/2111
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	BUTTNER Christof
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/06/1966 à Leer (ALLEMAGNE)
<i>Nationalité</i>	Allemande
<i>Domicile personnel</i>	12 Heseler Hauptstrasse Friedeburg (ALLEMAGNE)

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	GOURAT Fabrice
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/05/1970 à Chaumont (52)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 Fabrik strasse . FRIBOURG EN BRISGAU (ALLEMAGNE)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La gestion de fermes éoliennes, principalement mais non exclusivement en France, la recherche, l'étude et le développement de projets dans le domaine de l'énergie éolienne.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2012
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rennes

Greffes du Tribunal de Commerce de Compiègne
2 RUE DAFOMEY
60200 COMPIÈGNE
N° de gestion 2012B00008

R.C.S. Paris

Le Greffier



[Handwritten signature]

FIN DE L'EXTRAIT





Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 12 février 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	881 591 093 R.C.S. Compiègne
<i>Date d'immatriculation</i>	13/02/2020
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Alterric Management France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activités principales</i>	La représentation administrative de sociétés ayant principalement pour activité l'étude, le financement, le développement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité éolienne.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 13/02/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	GOURAT Fabrice
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/05/1970 à Chaumont (52)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 Fabrik strasse . FRIBOURG EN BRISGAU (ALLEMAGNE)

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	BÜTTNER Christof
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/06/1966 à LEER (ALLEMAGNE)
<i>Nationalité</i>	Allemande
<i>Domicile personnel</i>	12 Heseler Hauptstrasse . FRIBOURG (ALLEMAGNE)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La représentation administrative de sociétés ayant principalement pour activité l'étude, le financement, le développement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité éolienne.
<i>Date de commencement d'activité</i>	29/01/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Numéro de l'inscription	a) Dénomination b) Siège social, lieu d'établissement, adresse professionnelle en Allemagne, réceptionnaire, succursales c) Objet social	Capital social	a) Règlement général de représentation b) Directoire, organe de direction, directeurs généraux, associés commandités, gérants, personnes dûment mandatés et pouvoir spécial de représentation	Procurator commerciale générale (<i>Prokurat</i>)	a) Forme juridique, commencement, statuts b) Autres relations juridiques	a) Date de l'inscription b) Commentaires
1	2	3	4	5	6	7
1	a) <u>Vierundzwanzigste Komponentenfertigung GmbH</u> b) <u>Aurich</u> <u>Adresse professionnelle:</u> <u>Dyckkamp 5, 26605 Aurich</u> c) <u>La gestion de ses propres actifs.</u>	25 000,00 Euros	a) Si un seul gérant est désigné, celui-ci représente la Société à lui seul. En cas de pluralité de gérants, la Société est représentée par deux gérants ou par un gérant agissant en commun avec un fondé de pouvoir commercial général (<i>Prokurist</i>). b) <u>Gérant:</u> <u>Katviga, Hans-Dieter, Großefehn, *23.11.1957</u> seul avec le pouvoir de conclure des opérations juridiques au nom de la société avec soi-même, agissant en son propre nom ou en tant que représentant d'un tiers.		a) Société à responsabilité limitée Statuts en date du 24/10/2017	a) 05/03/2018 Leeburg
2	c) La participation dans des sociétés allemandes et étrangères, notamment des sociétés exploitant des parcs éoliens, et la gestion de telles participations, le négoce d'énergie, notamment d'énergie d'origine renouvelable et la				a) L'assemblée des associés du 22/12/2020 a décidé une modification de l'article 2 (Objet social) afin de modifier l'objet social de la société.	a) 05/01/2021 Junzenbürger

* Il s'agit d'une traduction française d'un document rédigé en allemand. Allen & Overy LLP y a apporté les modifications nécessaires pour que la traduction soit exacte/précise. Allen & Overy LLP signale cependant que les mots et concepts juridiques dans une langue précise n'ont pas nécessairement un équivalent dans une autre langue. Dès lors Allen & Overy LLP ne peut pas garantir que la traduction ait conservé exactement la même signification que le document original.

3	réalisation de toute opération de nature à favoriser l'objet social.	30 000,00 Euros		<p>a) L'assemblée des associés du 29/12/2020 a décidé d'augmenter le capital social de 5 000,00 Euros en vue de la reprise d'actifs de la ENERCON Independent Power Producer GmbH, Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 1714) par voie de scission (<i>Ausgliederung</i>) et de modifier l'article 3 (Capital social) des statuts en conséquence.</p> <p>b) Conformément au contrat de scission et de reprise du 29/12/2020 et des résolutions d'approbation de l'assemblée de ses associés du 29/12/2020 et de l'assemblée des associés de l'entité absorbée du 29/12/2020, la société a repris des actifs de la ENERCON Independent Power Producer GmbH, sise à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 1714), comme ensemble par voie de transformation par scission (<i>Umwandlung durch Ausgliederung</i>).</p>	<p>a) 05/01/2021 Jungenträger</p>
4			<p>b) Désigné : Gérant : Bruno Jan-Knut Wümpertal, *15/05/1969 disposant du pouvoir de représenter la Société à lui seul.</p>	<p>a) 03/02/2021 Jungenträger</p>	
5			<p>b) Modifié, désormais : Gérant :</p>	<p>a) 26/03/2021 Jungenträger</p>	

6				Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15/05/1969 disposant du pouvoir de représenter la Société à lui seul avec le pouvoir de conclure des opérations juridiques au nom de la société avec soi-même, agissant en tant que représentant d'un tiers.				a) 21/07/2021 Jungenkrüger
7	a) Alterric Internationale Betreiber GmbH b) Nouvelle adresse professionnelle : Holzweg 87, 26605 Aurich			b) Avant <u>quitté ses fonctions</u> : Gérant : Kathrin Hans-Dieter, Großefehn, *23/11/1957			a) L'assemblée des associés du 13/08/2021 a décidé de modifier la dénomination de la société. L'alinéa 1 de l'article 1 des statuts (Dénomination) est modifiée en conséquence ; de plus, l'article 8 des statuts (Résolutions des associés) est modifié.	a) 03/09/2021 Jungenkrüger
8							b) Un accord de contrôle et de transfert des bénéfices est conclu le 06/12/2021 avec Alterric GmbH, sise à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 203466) en tant qu'entreprise exerçant le contrôle. L'assemblée des associés du 10/12/2021 l'a approuvé. En ce qui concerne le détail du contenu, il est fait référence à l'accord cité ainsi qu'aux résolutions d'approbation.	a) 20/12/2021 Jungenkrüger
9							b) Nouvelle présentation corrigeant l'inscription au numéro d'ordre 8, colonne 6b : Un accord de transfert des bénéfices est conclu le 06/12/2021 avec Alterric GmbH, sise à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 203466) en tant qu'entreprise exerçant le contrôle. L'assemblée des associés du	a) 23/12/2021 Jungenkrüger

					<p>10/12/2021 l'a approuvé. En ce qui concerne le détail du contenu, il est fait référence à l'accord cité ainsi qu'aux résolutions d'approbation.</p> <p>Un accord de contrôle est conclu le 06/12/2021 avec Alterric GmbH, sis à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 203466) en tant qu'entreprise exerçant le contrôle. L'assemblée des associés du 10/12/2021 l'a approuvé. En ce qui concerne le détail du contenu, il est fait référence à l'accord cité ainsi qu'aux résolutions d'approbation.</p>
--	--	--	--	--	---

Nummer der Eintragung	a) Firma b) Sitz, Niederlassung, inländische Geschäftsanschrift, empfangsberechtigte Person, Zweigniederlassungen c) Gegenstand des Unternehmens	Grund- oder Stammkapital	a) Allgemeine Vertretungsregelung b) Vorstand, Leitungsorgan, geschäftsführende Direktoren, persönlich haftende Gesellschafter, Geschäftsführer, Vertretungsberechtigte und besondere Vertretungsbefugnis	Prokura	a) Rechtsform, Beginn, Setzung oder Gesellschaftsvertrag b) Sonstige Rechtsverhältnisse	a) Tag der Eintragung b) Bemerkungen
1	2	3	4	5	6	7
1	a) <u>Achtzehnte Komponentenfertigungs GmbH</u> b) Aurich <u>Geschäftsanschrift:</u> <u>Dreekamp 5, 26605 Aurich</u> c) <u>Gegenstand des Unternehmens ist die Verwaltung eigenen Vermögens.</u>	<u>25.000,00 EUR</u>	a) <u>Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten.</u> b) <u>Bestellt als Geschäftsführer:</u> <u>Kettwig, Hans-Dieter, Großefehn, *23.11.1957</u> <u>Namen der Gesellschaft mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.</u>		a) Gesellschaft mit beschränkter Haftung Gesellschaftsvertrag vom 22.04.2015	a) 01.07.2015 Galle
2	a) <u>Geändert, nun:</u> <u>ENERCON Windpark Holding GmbH</u> c) <u>Halten und Verwaltung von Beteiligungen an anderen Unternehmen.</u>				a) Die Gesellschafterversammlung vom 12.12.2018 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 1 (Firma), § 2 (Gegenstand) und § 19 Abs. 4 (Allgemeine Vorschriften) beschlossen.	a) 14.12.2018 Galle
3		<u>100.000.000,00 EUR</u>			a) Die Gesellschafterversammlung vom 12.12.2018 hat die Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 3 (Stammkapital) und mit ihr die Erhöhung des Stammkapitals um 99.975.000,00 EUR auf 100.000.000,00 EUR beschlossen.	a) 17.12.2018 Galle
4					a) Die Gesellschafterversammlung vom 26.05.2020 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 8 (Gesellschafterbeschlüsse), § 10 (Gewinnverteilung, Gewinnrücklage), § 11 (Verfüging über Geschäftsanteile), § 12 (Austritt aus der Gesellschaft), § 13 (Einziehung von Geschäftsanteilen (Ausschließung)) und § 14 (Auflösung) beschlossen.	a) 09.06.2020 Galle

Nummer der Eintragung	a) Firma b) Sitz, Niederlassung, inländische Geschäftsanschrift, empfangsberechtigte Person, Zweigniederlassungen c) Gegenstand des Unternehmens	Grund- oder Stammkapital	a) Allgemeine Vertretungsregelung b) Vorstand, Leitungsorgan, geschäftsführende Direktoren, persönlich haftende Gesellschafter, Geschäftsführer, Vertretungsberechtigte und besondere Vertretungsbefugnisse	Prokura	a) Rechtsform, Beginn, Satzung oder Gesellschaftsvertrag b) Sonstige Rechtsverhältnisse	a) Tag der Eintragung b) Bemerkungen
1	2	3	4	5	6	7
5			b) Bestellt als Geschäftsführer: <u>Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15.05.1969</u> <u>einzelvertretungsberechtigt.</u>			a) 17.03.2021 Galle
6	a) Geändert, nun: <u>Alterric GmbH</u> b) Neue Geschäftsanschrift: <u>Holzweg 87, 26605 Aurich</u>		b) <u>Vertretungsbefugnis geändert, nun: Geschäftsführer: Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15.05.1969</u> <u>einzelvertretungsberechtigt; mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft mit sich als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.</u>		a) Die Gesellschafterversammlung vom 23.03.2021 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 1 und mit ihr die Änderung der Firma beschlossen.	a) 30.03.2021 Galle
7			b) <u>Nicht mehr Geschäftsführer: Keitwig, Hans-Dieter, Großefehn, *23.11.1957</u> Bestellt als Geschäftsführer: <u>Dr. Keussen, Urban, Schliersee, *11.12.1964</u> mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft mit sich als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen. Vertretungsbefugnis geändert, nun: <u>Geschäftsführer: Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15.05.1969</u> mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft mit sich als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.			a) 30.03.2021 Galle
8	c) Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung an und die Verwaltung von Unternehmen an in- und ausländischen Unternehmen im Bereich der erneuerbaren Energien, insbesondere an	200.000.000,00 EUR			a) Die Gesellschafterversammlung vom 25.03.2021 hat die Neufassung des Gesellschaftsvertrages und mit ihr die Erhöhung des Stammkapitals um 100.000.000,00 EUR auf 200.000.000,00 EUR beschlossen.	a) 31.03.2021 Galle

Nummer der Eintragung	a) Firma b) Sitz, Niederlassung, inländische Geschäftsanschrift, empfangsberechtigte Person, Zweigniederlassungen c) Gegenstand des Unternehmens	Grund- oder Stammkapital	a) Allgemeine Vertretungsregelung b) Vorstand, Leitungsorgan, geschäftsführende Direktoren, persönlich haftende Gesellschafter, Geschäftsführer, Vertretungsberechtigte und besondere Vertretungsbefugnisse	Prokura	a) Rechtsform, Beginn, Satzung oder Gesellschaftsvertrag b) Sonstige Rechtsverhältnisse	a) Tag der Eintragung b) Bemerkungen
1	2	3	4	5	6	7
	Windparkgesellschaften sowie der Handel mit Energie aus regenerativen Energiequellen und der Erwerb und die Veräußerung von regenerativen Energieerzeugungsquellen.					
9					a) Die Gesellschafterversammlung vom 07.05.2021 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in Ziffer 11.8 (Gesellschafterbeschlüsse) beschlossen.	a) 14.05.2021 Galle
10				Gesamtprokura gemeinsam mit einem Geschäftsführer oder einem anderen Prokuristen mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft mit sich als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen: Bois, Georg, Oldenburg, *28.10.1981 Büttner, Christof, Friedeburg, *14.06.1966		a) 21.10.2021 Höppner